

PROJET ASSOCIATIF

« **UNE AMBITION POUR L'AVENIR...** »

2021/2025

Petit Lexique :

Est **membre**, celui qui sollicite son adhésion, est accepté par l'organe délibérant et est à jour de sa cotisation

L'**usager** est celui qui bénéficie d'une prestation au sein d'un établissement ou service géré par l'association



POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif de l'Association « Le Bon Repos » définit nos lignes directrices, réaffirme notre identité, nos valeurs fondamentales et fait connaître le sens de notre action. Il définit le cadre et les grandes orientations pour les années à venir dans lesquelles s'inscrivent les activités développées et la gouvernance de l'Association.

Il reprend essentiellement les missions de notre structure et le positionnement stratégique de notre organisation.

Le projet associatif c'est une philosophie qui donne un repère à chaque acteur ou interlocuteur concernant les objectifs poursuivis et les valeurs portées. Il donne une impulsion stratégique et politique et, enfin, c'est un guide pour notre action et notre développement.

Le projet associatif sert :

- ✚ à mieux fédérer l'ensemble de nos activités dans un souci de cohérence et de qualité,
- ✚ à présenter nos valeurs, missions et engagements en toute transparence,
- ✚ à mieux communiquer avec nos partenaires,
- ✚ à développer le sentiment d'appartenance à notre Association.

Le projet associatif est destiné :

- ✚ aux Administrateurs,
- ✚ au personnel,
- ✚ à tous les usagers de l'Association,
- ✚ à nos partenaires,
- ✚ aux bénévoles
- ✚ à tous ceux qui souhaitent mieux connaître l'Association

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

L'Association « Le Bon Repos » est gestionnaire de deux EHPAD, « Bon Repos » et « Seillon Repos » avec un mode de gestion du type Privé Non Lucratif. L'Association repose sur des membres actifs et des dirigeants associatifs.

LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ASSOCIATION

Date de la création : en 1840, deux dames charitables de la ville de Bourg-en-Bresse et une religieuse de Saint-Joseph créent un asile (sorte d'Hôtel Dieu) qui accueille des vieillards, des domestiques au chômage et des enfants abandonnés.

Principales dates :

- + **23 juin 1855** : Constitution de la Maison des Femmes Incurables
- + **1^{er} Septembre 1867** : Déclaration initiale et dépôt des statuts
- + **7 Août 1869** par décret impérial de Napoléon III : Reconnaissance d'Utilité Publique.
- + Progressivement, l'œuvre des Incurables devient un hospice de vieillards (50 personnes). Les sœurs de Saint-Joseph confient la gestion de l'établissement à des laïcs en **1967**.
- + **1^{ère} modification statutaire** : suite aux délibérations des assemblées générales du 12 décembre 1969 et du 12 février 1971, « Les Incurables » changent de nom et deviennent Association Le Bon Repos. Ces dispositions sont validées par un décret du ministère de l'Intérieur en date du 8 février 1977.
- + **2^{ème} modification statutaire** : suite aux délibérations de l'assemblée générale du 10 décembre 1996 et leur mise à jour au 28 décembre 1999, les statuts ont été validés par le ministre de l'Intérieur en date du 4 février 2000.
- + **3^{ème} modification statutaire** : suite aux délibérations de l'assemblée générale du 24 juin 2005, les textes des statuts et du règlement intérieur ont été modifiés et validés par le ministère de l'Intérieur en 2007.

LA CREATION DES ETABLISSEMENTS

- + **Résidence Bon Repos** à Bourg-en-Bresse (suite de la maison des Incurables)
- + **Résidence Seillon Repos** à Péronnas (initiée par l'Association Diocésaine de Belley-Ars depuis septembre 1992)
- + **1995** : création avec des associations amies de l'Association **Union Repos** pour la gestion d'une cuisine centrale et d'une blanchisserie aseptique.
- + **2014** : ouverture du **PASA** (Pôle d'activités et de soins adaptés) à Seillon Repos
- + **2020-2022** : un grand chantier immobilier sur le site de Seillon Repos avec la rénovation du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les résidents de Bon Repos. Les nouveaux locaux seront adaptés aux besoins des personnes accueillies et assureront leur confort et leur sécurité. Ce projet immobilier va conduire à la création d'un seul EHPAD sur le même site, **l'Orée de Seillon**, et va nécessiter une harmonisation des pratiques et des cultures d'établissement.

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION

- + Avec la rénovation des statuts en juin 2005, l'Association Le Bon Repos a décidé d'ancrer ses activités dans le **champ de l'action sociale** (promouvoir et animer toute action sociale et humaine en direction des personnes âgées, des handicapés, des malades et des personnes en difficultés sociales) afin d'y développer du lien social.
- + La politique sociale développée par l'Association Le Bon Repos s'inscrit dans le cadre des **politiques publiques d'action sanitaire et sociale** définies par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales (Etat, Région, Département et commune).
- + Les différentes actions menées par l'Association Le Bon Repos reposent sur des **pratiques de non-lucrativité et de solidarité** entre ses membres dans le **respect strict des convictions individuelles avec la primauté donnée à la personne aidée**.

SES VALEURS FONDAMENTALES

Nos valeurs inspirent nos engagements et nos actions pour et avec les résidents, leurs familles et les professionnels.

Le respect de la personne âgée et la recherche permanente de son bien-être sont la base de l'engagement des membres de l'Association.

SOLIDARITE

- ✚ Accueillir la personne de manière solidaire et sans discrimination dans sa singularité et l'accompagner dans une dynamique relationnelle et dans ses liens avec un environnement familial et social
- ✚ Etre solidaire avec le résident accueilli en établissement (conseil, qualité de vie...) en demandant par exemple l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
- ✚ Etre solidaire avec l'adhérent (aide morale et matérielle, conseil...) en favorisant l'exercice de son engagement solidaire et en lui permettant d'être un vecteur de lien social

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

- ✚ Respecter la personne accueillie dans son histoire, son identité, son parcours de vie
- ✚ Garantir un accompagnement personnalisé du résident avec l'élaboration, en concertation avec sa famille ou ses proches, d'un projet d'accompagnement et de soins personnalisés respectueux de ses capacités et de ses choix et favorisant son épanouissement et son bien-être
- ✚ Offrir des conditions de vie et d'accompagnement proches « du vivre chez soi »

CITOYENNETE

- ✚ Favoriser l'intégration sociale et respecter les droits fondamentaux reconnus à chaque individu par la charte des Droits de l'Homme, la constitution et la législation en vigueur (liberté d'opinion, d'expression, de relation, d'accès au culte, d'accès aux soins, de décision...) et lui permettre l'exercice de ses droits
- ✚ Mettre en œuvre des projets d'actions sociales qui prennent en compte le projet individuel de vie du résident par le biais d'une contractualisation des relations

RESPECT DE LA DIGNITE

- ✚ Respecter la dignité du résident, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité
- ✚ Reconnaître à chaque individu le droit d'être différent sans a priori et structurer les actions de l'association pour que « vivre ensemble » soit possible et harmonieux
- ✚ Respecter les droits de la personne âgée devenue dépendante
- ✚ Accompagner le résident jusqu'au bout de la vie en respectant ses volontés exprimées dans ses directives anticipées.
- ✚ Promouvoir une culture de la bientraitance (actions de sensibilisation des professionnels, actions de prévention de la maltraitance) et lutter contre la maltraitance

RESPONSABILITE

- + Promouvoir l'exercice de la prise de décision sur les plans stratégique et organisationnel à tous les niveaux de la vie associative
- + Mettre en œuvre des délégations claires et un système de contrôle des actions menées

DEMOCRATIE

- + Respecter les règles de fonctionnement dans les instances en place au sein de l'Association
- + Communiquer et diffuser l'information aux adhérents de l'Association

PROFESSIONNALISME

- + Contribuer au développement des compétences des intervenants de l'Association et du personnel pour une professionnalisation de l'action sociale dans un cadre éthique
- + S'appuyer sur une écoute attentive de la demande du résident (ses besoins et ses souhaits) ou de son représentant pour définir l'organisation et les prestations mises en œuvre par les établissements
- + Rechercher en permanence la meilleure qualité des prestations en intégrant la mobilisation des capacités physiques et psychiques du résident ainsi que la participation de l'entourage à la vie au quotidien au sein de l'établissement

SES MISSIONS

L'éthique au cœur de notre action

MISE EN OEUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

- ✚ Faire du projet associatif la **base de tout engagement** au sein de l'Association tant pour les bénévoles (membre du CA ou bénévole actif en établissement) que pour les salariés
- ✚ Le décliner sur le plan opérationnel ainsi que dans la prise en charge des usagers
- ✚ S'appuyer sur un **bénévolat actif** et un **salarial impliqué** pour mettre en œuvre la politique sociale de l'Association

ENTRAIDE ET SOLIDARITE AVEC LES ADHERENTS ET LES USAGERS

- ✚ Gérer un **dispositif d'information et de communication** sur les politiques sociales du secteur d'activités pour les membres adhérents
- ✚ Mettre en œuvre un **réseau de solidarité** pour les adhérents dans la difficulté (maladie, hospitalisation...)

RECENSEMENT DES BESOINS SOCIAUX

- ✚ Recueillir et analyser les **besoins et attentes des populations** et développer, adapter et diversifier les activités pour les personnes âgées afin de leur offrir un réel choix sur leur territoire de vie.
- ✚ **Faire remonter les besoins** recensés auprès des pouvoirs publics

ETUDE ET RECHERCHE - PARTENARIATS

- ✚ Sur la **faisabilité des réponses** par rapport aux besoins sociaux en lien avec la politique sociale de l'Association
- ✚ Sur l'**appropriation des dispositifs** législatifs existants (veille sociale)
- ✚ Rester attentif aux évolutions du secteur médico-social en développant des coopérations vers l'extérieur, Hôpitaux, Service d'hospitalisation à domicile (HAD), équipe mobiles de soins palliatifs, équipe mobile gériatrique...)
- ✚ **Développer les partenariats** nécessaires à la mise en œuvre de la politique sociale de l'Association avec des partenaires défendant les mêmes valeurs

PROMOTION DES VALEURS

- ✚ Sur les **valeurs** de l'Association et ses **projets d'action**
- ✚ Sur les **besoins** sociaux, médico-sociaux et sanitaires **non couverts**
- ✚ Pour une **éthique** de la prise en charge (respect du projet de vie de la personne accueillie) et l'**octroi des moyens afférents** (humains, matériels et financiers...)

SA STRATEGIE

SON TERRITOIRE DE RAYONNEMENT

- + Département : AIN

SES OBJECTIFS DANS LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'ACTION SOCIALE

- + Se faire reconnaître comme un **acteur** sérieux, dynamique, professionnel et humaniste dans son secteur d'activités et sur son territoire
- + Participer à tout **réseau social ou sanitaire**

SES PRODUITS – SES PRESTATIONS

- + Un **lieu d'écoute**, de conseil, d'orientation en partenariat avec les structures existantes
- + Des **lieux d'accueil, d'hébergement**... œuvrant dans le respect de la réglementation avec l'unique préoccupation de la satisfaction des résidents des EHPAD et de leurs familles
- + LA **QUALITE SOCIALE** étant le leitmotiv

SA POLITIQUE DE COMMUNICATION

- + **Interne** (adhérents, bénévoles et salariés) : rendre compte de son action
- + **Externe** (personne concernée par l'action de l'association, élu local et national, autorité de contrôle...) : faire connaître notre projet d'action sociale par tout moyen approprié.

SON MODE DE MANAGEMENT

- + Conçu et mis en œuvre sur les modes **Participatif, Délégatif, Evaluatif**
- + Sous la **forme hiérarchique** pour la gestion au quotidien
- + Sous la **forme de groupe de projets** pour l'innovation, le développement et le changement...
- + Associer dans la gouvernance les perspectives de développement et les contraintes d'équilibre budgétaire qui conditionne la pérennité de l'Association

SON MODE D'ORGANISATION DES INSTANCES ASSOCIATIVES

- + Des statuts et un règlement intérieur qui clarifient le **rôle de chaque instance** (assemblée générale, conseil d'administration, bureau, commissions...)
- + Un texte définissant les **missions et délégations des dirigeants**
- + Des **lettres de missions** pour les administrateurs du Bureau et le Directeur fixant les limites de leurs délégations.

